

**Procès verbal de l'Assemblée générale  
du groupement pour l'Avenir du Pré-au-Blanc  
du 7 MARS 2013**

A 20h05, M. Christian Mueller ouvre l'assemblée générale à l'Auberge communale de St-Légier en souhaitant la bienvenue aux 12 membres présents.

Sont excusés : M. André Guex, M. et Mme Magnusson, M. Knopf, Mme Carrel.

M. Mueller procède à la lecture de l'ordre du jour, celui-ci est adopté.

Procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès verbal de la précédente assemblée est faite par le secrétaire M. Pierre Zapf et est accepté à l'unanimité par l'assemblée. Le PV est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.gaps.ch/archives/pv/pv20061128.pdf>

**Rapport du Président :**

Mesdames, Messieurs,

C'est déjà la 4<sup>ème</sup> assemblée depuis que l'ancien comité nous a passé le relais et bien que l'actualité, depuis notre dernière Assemblée, a été peu riche en événements marquants, elle n'a pas pour autant été calme.

Ainsi, durant les deux années qui se sont écoulées depuis la dernière AG, il s'est passé différents éléments liés à l'aménagement du territoire et qui ont un intérêt pour notre groupement. Tout le monde a bien sûr en tête la votation de ce week-end avec l'acceptation de la LAT. Si je reviens brièvement sur les résultats de cette votation, nous avons eu une majorité

- de 62.9% au niveau fédéral
- de 56.4 % au niveau cantonal
- de 57.2% au niveau du district
- et enfin, et je serais tenté de dire, de seulement de 51.5% pour la commune de St-Légier.

Je ne vais pas m'étendre plus longuement sur cet événement et ses conséquences, puisque M. Yves Filippozzi a aimablement accepté de nous en parler dans la partie non officielle (seconde partie) de cette assemblée et de répondre à vos questions à ce sujet.

Pour en revenir à l'activité de notre Groupement depuis notre dernière Assemblée, citons tout d'abord nos interventions :

Ainsi il y a principalement eu

- notre **prise de position par rapport au PGA** (29.3.2011) qui est intervenue juste après notre précédente AG. A cette occasion nous avons envoyé un courrier à la Commune de St-Légier, lui demandant que le dossier soit complété en y incorporant notamment
  - Les flux de trafic générés par le développement prévu dans le plan, ainsi qu'une liste exhaustive des mesures prévues en fonction du développement.
  - Un rapport complémentaire d'impact faisant état des nuisances générées par le développement prévu (bruit, pollution, etc.).
  - La demande de compléter l'interdiction d'implanter des centres commerciaux dans la zone d'activités, qui était prévue et inscrite dans le PGA, par une interdiction de pouvoir y accorder des dérogations, et ceci même si des lignes de transport public venaient à être créées à proximité de ces zones.
  - Enfin, la demande que dans les activités ou installations non autorisées figure également la construction d'héliport et de centres de logistique.

En ce qui concerne notre comité, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises, que ce soit pour nous tenir au courant de l'actualité et échanger nos points de vue, ou pour préparer l'envoi de nos courriers de fin d'année, accompagnant nos habituelles levées de cotisation annuelle; à

ce sujet notre trésorier vous présentera plus en détail notre situation de trésorerie dans un instant.

Dans les autres faits marquants et qui méritent d'être signalés, notons

- La consultation effectuée par la Commune en fin d'année dernière et concernant la circulation dans les quartiers aux alentours du Pré-au-Blanc. Même si la mesure proposée pour diminuer le trafic n'est pas parfaite, je dois néanmoins saluer l'initiative de la Commune.
- Et, la mise en service de la ligne de Bus 202 (pour un an environ) qui dessert maintenant les ZI de La Veyres et Rio Gredon. C'est certes une mesure positive, mais cela démontre également l'évolution de notre région qui devient petit à petit totalement intégrée à l'agglomération veveysanne.

Et si cette nouvelle nous donne un certain espoir de voir diminuer quelque peu le trafic automobile dans ces zones, il ne faudrait pas que cela vienne aider à justifier l'implantation de centres commerciaux. Rappelons que l'une des conditions sine qua none pour que le service de l'aménagement du territoire donne son aval à l'implantation de zones commerciales est justement d'avoir ces zones desservies par les transports publics. N'oublions pas non plus que la parcelle du Pré-au-Blanc est toujours au bénéfice de son PPA, même s'il est actuellement au point mort.

En ce qui concerne notre comité, j'aimerais revenir sur deux nouvelles importantes, à savoir les démissions, en fin d'année dernière, de deux de nos collègues : Messieurs Ernest Boget et Robert Gilliéron, qui laissent certes un vide difficile à combler de par leurs compétences, mais auquel il nous faut penser remédier à court, voir moyen terme. D'ailleurs, je remercie déjà Adelbert Bucher d'avoir tout de suite répondu présent pour nous apporter son aide (et mis un terme à son congé).

Je tiens à les remercier ici pour leur apport et leur dévouement durant ces années passées. Je tiens finalement à vous remercier, vous tous, pour votre soutien par le biais de vos cotisations et dons, et pour votre présence ce soir.

Un grand merci également à mes collègues du Comité pour leur dévouement et leur travail.

Votre Président

### **Rapport du Caissier :**

M. Poletti présente les comptes de l'association. La fortune de l'association se monte au 31 décembre 2012 à fr. 17'428.60.

M. Poletti s'est renseigné sur le prix d'une intervention d'un avocat et selon les indications qu'il a reçues, on arrive vite à fr. 10'000.- ce qui peut vite faire fondre le capital accumulé.

### **Rapport des vérificateurs :**

M. Bucher, vérificateur des comptes lit son rapport.

Décharge est donnée au caissier et aux vérificateurs

### **Election du comité exécutif**

M. Boget a pris sa retraite et résidera passablement de temps à l'étranger. Il a donc préféré donner sa démission du comité. M. Robert Gilliéron quitte également le comité. Il reste cependant le répondant pour le site internet.

Le comité se présente dans la composition suivante :

Présidence : M. Christian Mueller

Secrétaire : M. Pierre Zapf

Caissier : M. Pierre-Alain Poletti

Membre : M. Adelbert Bucher

Membre : M. Max Muller

### **Nomination des vérificateurs des comptes :**

Sont élus, Mme Monica Simonet et Mme ou M. Dunant

### **Propositions individuelles et divers :**

Mme Dunant a entendu parler de la création d'une ligne téléphérique entre Vevey et la Veyre, qu'en est-il ?

M. Carrard invite l'assemblée à voir sur le site de Vevey où il est fait mention de la création de ce télécabine.

Il évoque la cration de la ligne 202 des VMCV et déplore sa sous-occupation depuis le quartier de Gilamont. Selon un commentaire du syndic de Vevey une projection de 5000 postes de travail est envisagée dans un proche avenir dans la zone industrielle de la Veyre.

M. Mueller estime que ces chiffres sont farfelus et prévus dans un lointain avenir.

M. Carrard estime que le problème de la circulation sera accentué si Vevey augmente ses zones piétonnes. Comment traversera-t-on Vevey ? M. Bally syndic de Vevey estime qu'une bretelle de contournement sera créée.

Mme Dunant constate qu'il y a trop peu de fréquences à ce bus.

M. Poletti relate les débats du conseil communal qui ont conduit celui-ci à octroyer un crédit de mise en route.

Un groupe de travail a été constitué pour analyser l'utilisation de ce bus. Le rapport sera discuté lors du conseil communal du 11 mars. Il est à relever que la commune subventionne des lignes de transports hors de la commune. Les habitants du quartier et les utilisateurs de la zone industrielle ont été sondés. Un autre sondage a également été réalisé par la commune invitant les habitants à se prononcer sur des propositions de réduction de ce trafic de transit. Une pétition a également été lancée afin de demander la mise en place d'un « bordiers autorisés » sur le chemin de Ferreyres.

M. Carrard demande pourquoi les entreprises ne participent pas au financement de ces aménagements.

M. Poletti signale que le conseil communal a été mis devant le fait accompli.

M. Carrard demande si l'on ne devrait pas lancer une pétition.

M. Poletti estime que c'est délicat car nous sommes les premiers bénéficiaires.

M. Bucher dit que c'est trop vite pour faire une étude d'impact.

M. Mueller signale que les cars Remy sont amenés à prendre en charge le transport d'enfants des écoles privées.

Mme Dunant demande si on a des contacts officiels avec la municipalité.

Il lui est répondu par la négative, cependant le GAPS a réagi officiellement.

M. Bohren demande ce qu'il en est de l'Hôtel de Milavy.

M. Mueller répond que le promoteur de cet hôtel a mis son projet en relation avec la création du musée Chaplin.

Mme Simonet signale que selon ses renseignements, ce serait la chaîne Accord qui serait à l'origine de la création de cet hôtel.

### **Intervention de M. Yves Filopozzi**

Il rappelle le score de la votation :

819 oui, 772 non à la LAT.

Le canton de Vaud donne des directives sur la législation des zones à bâtir.

Les communes doivent définir leurs besoins et en faire le bilan.

La LAT de 79 du canton de Vaud va déjà dans le sens de la nouvelle LAT.

L'équipement en transport public fait partie des exigences de la nouvelle LAT.

Les compensations et les indemnités sont déjà en vigueur dans certains cantons.

Les zones à bâtir surdimensionnées doivent être réduites.  
On a trop de zones à bâtir à St-Légier. Le nouveau PGA devrait corriger cet état.

Les réserves de territoire à bâtir permettent d'accueillir 1'700'000 habitant supplémentaires.  
M. Mueller demande ce que la LAT va changer pour St-Légier.

M. Filippozzi répond qu'actuellement on est dans le tir, même si on aurait pu diminuer davantage les zones à bâtir.

Les cantons demandent que les communes tiennent compte des zones à risque.

La séance se termine à 22h00. Les personnes présentes sont conviées à prendre un rafraichissement et la soirée s'achève dans la convivialité et la bonne humeur.

St-Légier, le 13 mai 2013

Le secrétaire

Pierre Zapf